

| | | |
|-------------------|---|------------|
| Terminale Bac Pro | Géographie : Séquence V L'Union européenne et ses territoires | Fiche Prof |
|-------------------|---|------------|

<http://lhgcostebelle.canalblog.com/>

L'Union européenne est une construction entre États volontaires, de nature à la fois politique et économique. Elle regroupe aujourd'hui plus des 2/3 des Européens et renforce les solidarités sur un continent fragmenté en un grand nombre d'États. Pourtant, elle peine à être considérée comme une véritable entité aussi bien par ses habitants que par les autres puissances mondiales.

Quels caractères les rapprochements territoriaux prennent-ils ?

Comment l'Union européenne contribue-t-elle à solidariser ses territoires ?

Carte : L'Union européenne : un espace à géométrie variable (voir blog)

Carte : Le réseau des villes européennes : des solidarités territoriales (voir blog)

Séance 1 : Les frontières de l'Union européenne

L'histoire longue et heurtée du continent européen a donné une carte des frontières particulièrement complexe. La logique du découpage est celle de l'État-nation. La construction européenne a pour résultat de créer différentes formes de frontières, en principe ouvertes à la circulation des personnes et des marchandises à l'intérieur de l'espace européen.

Comment expliquer la complexité des frontières de l'Union européenne ?

Comment les frontières extérieures de l'Union fonctionnent-elles ?

I - La carte des frontières de l'Union européenne :

Plus de 38 000 km de frontières terrestres cloisonnent le continent européen en une cinquantaine d'États. 72 % ont été retracées au XX^e siècle. En fait la majeure partie de ces frontières sont intérieures à l'Union européenne.

Doc 1 : Carte : L'âge des frontières en Europe (voir blog)

Doc 2 : Les frontières dans l'espace Schengen

Appartenir à l'espace Schengen, c'est d'abord abolir les formalités aux frontières communes aux États signataires (dites intérieures), ce qui ne signifie pas la suppression de tout contrôle : autrement dit, au sein de l'espace Schengen, la profession de garde-frontière disparaît, mais non celle de douanier, celui-ci n'officiant plus toutefois dans sa guérite, mais sur les routes des régions transfrontalières. Ceci étant, tout ressortissant de l'un de ces États, se déplaçant au sein de la zone, n'a d'autre obligation que d'être en possession d'un document officiel justifiant de sa qualité de citoyen de l'UE (carte d'identité ou passeport en cours de validité). S'il veut y prolonger son séjour au-delà de 3 mois, il devra justifier qu'il dispose de revenus suffisants. Enfin, il pourra acquérir un droit de séjour permanent dans le pays d'accueil, s'il y a résidé en toute légalité pendant une période ininterrompue de 5 ans. La levée des contrôles aux frontières est très vite apparue comme étroitement liée aux questions d'immigration et d'asile. Or, si les Accords de Dublin signés en 1990 ont permis d'instaurer une politique d'asile commune, les pays de l'UE ne parviennent guère à coordonner leur action en matière d'immigration. Et pourtant, l'existence du visa Schengen et du SIS¹ conduisent certains à qualifier cet espace de « forteresse ».

*Schengen, espace de libre circulation des personnes, Grande Europe, n°1,
La Documentation française, octobre 2008.*

¹ Système d'information Schengen (fichier informatique des personnes).

Espace Schengen : espace interétatique européen défini par différents traités (1985, 1997, 2007). C'est un «espace de liberté, de sécurité et de justice». Les frontières sont ouvertes à l'intérieur et demeurent soumises à des contrôles stricts vers l'extérieur.

État-nation : se dit d'un état souverain dont le territoire et la population se définissent par le fait national, c'est-à-dire autour d'une histoire, d'une langue, parfois d'une religion et de coutumes partagées.

Frontière : limite politique et administrative entre deux territoires, en particulier entre deux États. Traditionnellement la frontière sépare et se matérialise par des murs, des barrières, des contrôles.

Étude des documents :

- 1) Doc. 1 : Dans quelle partie de l'Europe trouve-t-on les frontières les plus anciennes ? Les plus récentes ?
 - Les frontières les plus anciennes se trouvent majoritairement à l'ouest du continent : certaines remontent à plusieurs siècles : Espagne, Portugal, France, Pays-Bas, Allemagne.
 - Elles ont souvent été fixées lors de traités intervenus à l'issue de guerres (1648 ou 1815).
 - Les plus récentes sont à l'est ; elles ont été dessinées après la Seconde Guerre mondiale et ne sont parfois reconnues que depuis la fin du XXe siècle : États baltes, Tchéquie et Slovaquie.

- 2) Doc. 1 : Comparez les frontières de la France et celles de la Pologne: qu'en concluez-vous ?
 - La France a des frontières relativement anciennes qui remontent aux XVIIe et XVIIIe siècles et qui ont été en grande partie fixées lors du Congrès de Vienne en 1815.
 - La Pologne est une nation ancienne mais un État récent dont les frontières ont été totalement redessinées après 1945. La frontière avec l'Allemagne n'a été reconnue qu'en 1991.

- 3) Doc. 2 : Quelles sont les formalités aux frontières intérieures et extérieures de l'espace Schengen ?
 - L'accord de libre circulation de Schengen est un traité conclu entre une vingtaine d'États européens par lequel ils ont opté pour la suppression de tous contrôles à leurs frontières.
 - Les personnes arrivant d'un pays n'appartenant pas à cet espace doivent présenter leur passeport à la première frontière rencontrée d'un des pays membres.
 - Par la suite, une fois à l'intérieur de Schengen, plus aucun contrôle obligatoire n'est effectué aux frontières. Par contre, les personnes sont susceptibles de subir des contrôles d'identité n'importe où dans cet espace.

- 4) Doc. 4 Quels sont les États membres de l'Union européenne qui n'appartiennent pas à l'espace Schengen ? À votre avis pourquoi ?
 - Début 2011, la République d'Irlande, le Royaume-Uni, Chypre, la Roumanie n'appartiennent pas à l'espace Schengen tout en étant des États membres de l'Union européenne.
 - En revanche, la Suisse, la Norvège et l'Islande sont associées à cet espace sans être des États membres de l'Union.
 - Pour les États des îles britanniques, il s'agit d'un refus politique d'intégrer cet espace.
 - Pour les trois autres pays dont l'intégration est prévue pour 2011, il s'agit d'un délai entre l'adhésion à l'Union et une sécurisation des frontières suffisante pour satisfaire la totalité des États membres. Ainsi, en décembre 2010, la France et l'Allemagne ont obtenu le renvoi à une date ultérieure de l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'espace Schengen.

À retenir :

Il existe plusieurs types de frontières dans l'Union européenne.

Les frontières intérieures de l'Union – entre 27 états – tracent plusieurs milliers de kilomètres de limites sur le territoire européen. Il s'agit de frontières nationales au tracé particulièrement complexe et sinueux : certaines s'appuient sur des fleuves (Rhin, Danube) ou sur une montagne (Alpes, Pyrénées). À l'ouest, le tracé a souvent plusieurs siècles d'âge alors qu'à l'est où les États sont plus jeunes et plus affectés par la violence du XXe siècle, le tracé a été établi depuis la Seconde Guerre mondiale. Ces frontières sont aujourd'hui ouvertes à la circulation des marchandises qui les traversent sans droits de douane.

Les frontières de l'espace Schengen qui regroupent l'ensemble des pays de l'Union sauf le Royaume-Uni, la République d'Irlande, la Roumanie, la Bulgarie et Chypre délimitent un espace qui voit disparaître tous les contrôles des personnes entre ces différents États. Celles-ci sont en revanche contrôlées à l'entrée ou à la sortie de cet espace.

Le dernier type de frontières, correspond aux limites de l'Union. Celles-ci sont surtout présentes à l'est avec la Russie et ses voisins. Il s'agit d'une frontière internationale classique.

II - Les frontières extérieures de l'Union européenne :

S'il existe un espace Schengen de libre circulation intérieure, le projet de construction européenne n'abolit pas pour autant les frontières extérieures. Celles-ci paraissent avoir des fonctions ambiguës : permettre les échanges dans une tradition d'ouverture et de circulation vers le monde. Mais aussi assurer la sécurité et réguler les flux migratoires.

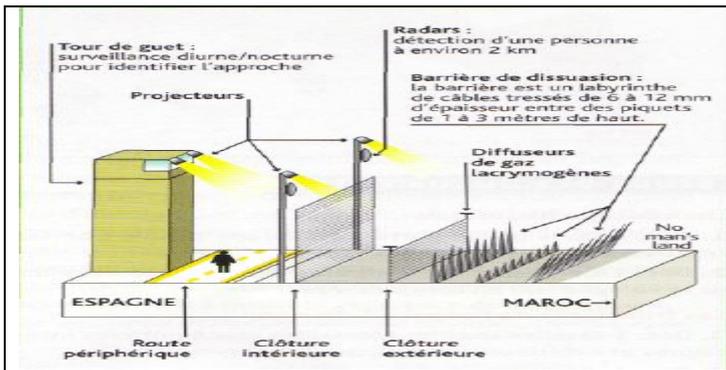
Doc 4 : L'embarcadère du port d'Algésiras au sud de l'Espagne



Ce port dessert par ferry la ville toute proche de Tanger au Maroc. En juillet, plus de 120 000 personnes et 40 000 véhicules transitent chaque jour entre les deux villes.

Doc 4 : Une frontière terrestre fortifiée

Doc 5 : Installation d'un scanner corporel dans l'aéroport de Roissy



Doc 5 : Les frontières extérieures de l'Union européenne (voir blog)

Les frontières extérieures de l'Union européenne sont celles qui limitent l'espace de l'Union avec ses voisins.

Compte tenu du découpage des côtes, les frontières terrestres ne sont pas très étendues. On peut distinguer les frontières enclavées dans l'Union : Norvège, Suisse, territoire russe de Kaliningrad et celles extérieures donnant sur d'autres États du continent.

Celles-ci se trouvent aux portes de la Finlande, des États baltes (Lettonie, Estonie et Lituanie) et de la Pologne. Plus au sud, ses frontières se continuent aux portes de la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, la Slovénie et la Grèce. Ces frontières ouvrent l'Union européenne principalement sur la Russie, la Biélorussie, l'Ukraine et la Turquie.

Elles sont ouvertes mais sécurisées. Les marchandises sont contrôlées et soumises à des droits de douane et des contrôles. Les personnes doivent présenter des passeports et des visas pour pénétrer sur le territoire de l'Union. Par ailleurs, cette entrée peut se faire dans un port ou un aéroport.

Au sud, la Méditerranée sépare l'Union européenne de l'Afrique du Nord, mais à Gibraltar ou à proximité des archipels italiens ou grecs, les deux continents ne sont guère éloignés. À noter, les deux enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla qui présentent sur quelques kilomètres la seule frontière de l'Union sur le continent africain. En vertu des accords de Schengen, cette frontière a été fortifiée.